



Fédération Française de Tir à l'Arc  
Ligue de Picardie

**RONDE DE LA VALLEE DE L'OISE**



## Règlement du Roi de Ronde de la Vallée de l'Oise

- Le tir du Roi de Ronde se déroulera à Carlepont le 9 mai de l'année 2010.
- Le tir du Roi de Ronde est réservé au Roi ou Reine de Compagnie ou Club de la Ronde.
- Le tir du Roitelet de Ronde est réservé au roitelet de Compagnie ou Club de la Ronde. Ce tir se fera en même temps que le tir du Roi.
- Sont exclus :
  - Les arcs à poulies,

### 1. La compétition se déroulera en 1 phase :

- **1.** Elle se déroulera entre les concurrents, tous tirants sur la même perche.
- **2.** L'ordre de tir est celui qui ressortira du tirage au sors par nom de compagnie club présents. Ce tirage sera également valable pour le tir du Roitelet
- **3.** La durée du tir est limitée trois heures et trente minutes.
- **4.** Le tireur qui, le premier abattra l'oiseau, sera déclaré vainqueur et se verra attribué le titre et le trophée.
- L'oiseau abattu doit présenter une marque distincte.

### 2. Cas particuliers

- Si, l'oiseau n'était abattu, le titre de Roi ou Roitelet ne serait pas attribué. Le calendrier comme la disponibilité du terrain ne permettent pas une nouvelle tentative dans les semaines qui suivent.

### 3. Arbitrage

- La compétition est placée sous la responsabilité d'un arbitre fédéral.
- L'arbitre fédéral reste seul juge de la validité de l'abat

### 4. Greffe

Le prix de la mise est fixé annuellement. (Pour 2010 : 5€ par compagnie club présent)

- Début des inscriptions : 14h
- Début du tir : 14h 30
- Fin du tir : 18 h
- Remise des prix : vers 18h30

### 5. Récompenses

- Le Roy de Ronde : l'écharpe de ROI et 1 trophée
- Le Roitelet : l'écharpe de Roitelet et 1 trophée

L'écharpe est conservée par son récipiendaire jusqu'au tir du Roi et Roitelet de l'année suivante ce dernier remettra son écharpe à son successeur